



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/10/2017

Dossier complet le :

24/10/2017

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00855

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 1.19 ha de la forêt communale de Taninges aux lieux-dits "Bois des Jutteninges" et "Les Perry", dans le cadre de l'extension de la déchetterie intercommunale de Jutteninges à Taninges.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Stéphane BOUVET, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 3 4 | 0 9 8 | 0 0 0 3 | 4

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° b)	ICPE soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2710-2 (513 m <sup>3</sup> déchets non dangereux) et déclaration au titre de la rubrique 2710-1 (5,5 m <sup>3</sup> déchets dangereux) : objet d'un autre cas par cas.
47° a)	Défrichement soumis à autorisation (1,19 ha). Autres rubriques IOTA : Déclaration 2.1.5.0 et 3.2.2.0

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une superficie de 1.19 ha de la forêt communale de Taninges, peuplée irrégulièrement par des mélanges de feuillus et de sapins ou épicéas, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la déchèterie .

## 4.2 Objectifs du projet

Ce défrichement entre dans le cadre d'un projet d'extension de la déchetterie de Jutteninges d'une surface actuelle de 0.64 ha à une surface de 1.48 ha.

La Communauté de Communes Montagne du Giffre s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions fortes de collecte et de tri sélectif sur l'ensemble des déchets valorisables, dans l'objectif de réduire le volume de déchets ménagers résiduels. Ainsi, dans la continuité de cet engagement et dans un souci d'amélioration de la qualité globale du service et de la sécurité des usagers de la déchèterie, la CCMG souhaite procéder au réaménagement et à l'extension de la déchèterie de Jutteninges en apportant notamment les modifications suivantes :

- Transformer l'actuelle déchèterie en une nouvelle dont la capacité sera adaptée aux nouveaux besoins, notamment en termes de filières de tri
- Implanter un bâtiment pour le personnel technique ainsi qu'un hangar pour le stockage des véhicules et améliorer la sécurité des usagers et du personnel

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux défrichement :

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souche. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par la route départementale D907.

Travaux extension :

Pour l'extension de la déchetterie, il est envisagé de réaliser tous les travaux extérieurs au site actuel dans un premier temps : déboisement, réseaux, terrassements, génie civil des quais et plateforme haute hors revêtements bitumineux.

Dans un second temps, la déchetterie sera basculée sur les quais nouvellement créés. Le site actuel sera donc investi pour réaliser les travaux de démolitions, terrassements, bâtiments, etc...

Les travaux de finition (enrobés) nécessiteront une fermeture ponctuelle du site aux usagers.

La durée totale des travaux est estimée à 16 mois (sur la base d'une hypothèse de travaux de bâtiments en concomitance avec les travaux de VRD).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. L'exploitation concerne la déchetterie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures administratives engagées pour l'extension de la déchetterie :

- > Etude d'impact hydraulique réalisée par HYDRATEC en mai 2016. Conclusion : pas d'impact significatif sur les écoulements du Giffre en lit mineur en cote et en débit,
- > Dossier Loi sur l'eau (Déclaration au titre des rubriques 2.1.5.0. et 3.2.2.0.),
- > ICPE soumise à enregistrement (Rubrique 2710) : dossier en cours de finalisation et déposé simultanément avec la demande d'autorisation de défrichement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de défrichement	1.19 ha
Superficie actuelle de la déchetterie : 0.64 ha	Extension à 1.48 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Région : Auvergne-Rhône-Alpes  
Département : Haute-Savoie (74)  
Commune : Taninges  
Lieux-dits :  
> Bois des Jutteninges  
> Les Perry  
Références cadastrales :  
> Section D5 Parcelle n°912  
> Section E5 Parcelles n°637 et 638

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 38' 44" E Lat. 46° 05' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la ZNIEFF de type 1 : "Torrent du Giffre de Taninges à Samoëns" N° régional : 74150008. Surface totale de la ZNIEFF n°74150008 : 431 ha. Le projet se situe sur la ZNIEFF de type 2 : "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes". N° régional : 7415. Surface totale de la ZNIEFF n°7415 : 5599 ha. La totalité de l'emprise de défrichement se situe au sein des ZNIEFF de type 1 et 2, soit 1.19 ha.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement se situe en zone de montagne, à une altitude d'environ 641 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention des risques naturels de la commune de Tanninges a été approuvé le 08/03/1999 et révisé le 28/06/2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 FR8201707 (SIC) et FR8212027 (ZPS) « Plateau de Loëx » sont situés à environ 1 km au Nord du projet d'extension de la déchèterie.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entraînera la disparition de 1.19 ha de couverture boisée.  En revanche, les incidences sur la faune semblent limitées de par l'absence d'espèces protégées recensées dans le site concerné et de par la proximité de la déchèterie actuelle et de la Route Départementale 907. Cette route est largement empruntée et est source de nuisances sonores pour les populations faunistiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du défrichement au sein de ces ZNIEFF est de l'ordre de 1,19 ha. En revanche, l'incidence sur la faune de ces ZNIEFF est limitée car la zone concernée par le déboisement est effectué dans une zone anthropisée (présence de la déchèterie et de la RD 907) et qu'aucune espèce protégée n'y est recensée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement engendre la suppression de 1.19 ha de forêt.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le Plan de prévention des risques naturels de la commune de Taninges, approuvé le 08/03/1999 et révisé le 28/06/2004. Les 1.19 ha de défrichement prévus sont intégralement situés en zone rouge (classé X). Le projet d'extension de la déchèterie prend en compte la compensation de la diminution du volume d'inondation en crue centennale par la mise en oeuvre d'un bassin de rétention et par l'abaissement de la voirie d'accès pour favoriser les écoulements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement engendrera des déplacements essentiellement - en phase d'enlèvement des grumes par camion grumier, qui emprunteront la route départementale D907, - durant les travaux d'extension de la déchetterie par l'alimentation en matériel et matériaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement et d'extension de la déchetterie est source de bruit, dû au fonctionnement des différents engins mécaniques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'émission de poussières en phase travaux pourra être notée mais n'occasionnera pas de nuisances notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issus du défrichement seront évacués vers un centre de traitement adapté.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement comprend la suppression de 1.19 ha de forêt. En revanche, la parcelle visée par le défrichement se situe en bordure de la route départementale D 907 et le projet prévoit la conservation d'une frange boisée le long de la route. Par conséquent, l'impact visuel du défrichement sur le patrimoine paysager est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale étant donné que :

- la surface défrichée de 1,19 ha est située dans une zone impactée par la proximité de la déchèterie actuelle et par la RD907 et aucune espèce protégée n'y a été recensée.
- le dossier comprenant un document d'incidences a été instruit par la DDT de la Haute Savoie (déclaration Loi sur l'Eau). Une nouvelle instruction sera réalisée par la DDT dans le cadre de l'enregistrement ICPE (2eme semestre 2017)
- des mesures préventives (en phase travaux) et compensatoires (bassins de rétention), décrites dans le dossier loi sur l'eau, sont prévues pour limiter les incidences du projet dans sa globalité.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Taninges,

le,

3 août 2017

Signature

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTAGNES DU GIFFRE  
508 avenue des Montagnes - 74440 TANINGES  
Tél. 04 50 47 62 00  
E-mail : accueil@montagnesdugiffre.fr  
www.montagnesdugiffre.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus